Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_72-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°72-2026 7 octobre 2026

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – Fixation du coût-lauréat des concours externe, interne et 3ème concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (session 2025).

Séance du : 7 octobre 2026
Date de la convocation : 28 septembre 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Christian EXCOFFON

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 17

- Collège des affiliés : 15

Danièle BEAUX-SPEYSER, Vincent BOULNOIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI,

- Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Bernard GROLLIER

Etaient représentés : 8

- Collège des affiliés : 6

Arthur BOIX-NEVEU (pouvoir à Valentin HACHET)
Jean-Marc BUTTARD (pouvoir à Philippe ROLLET)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)
Jean-Marc DRIVET (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à François DUNAND)
Céline YACONO (pouvoir à Chantal MARTIN)

- Collège spécifique : 2

Michelle BRAUER (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Christian GRANGE (pouvoir à Jean-Pierre GUILLAUD)

Etaient présents ou représentés : 25
Nombre de votants : 25

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 • Parc d'activités Alpespace • 113, voie Albert Einstein • Francin • 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 • Fax : 04 79 70 84 84 • www.cdg73.fr • contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_72-DE

DELIBERATION N° 72-2026

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – Fixation du coût-lauréat des concours externe, interne et 3ème concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (session 2025).

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a organisé en 2025, les concours externe, interne et le 3ème concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, pour les besoins des collectivités et établissements publics de son département et ceux du département de la Haute-Savoie (74).

Le jury, présidé par Madame Dominique CHAPUIS, Adjointe au Maire, commune de Courchevel (73), s'est réuni les 12 novembre 2025 et 14 janvier 2026.

Le Centre de gestion de la Savoie avait ouvert 88 postes.

Parmi les 357 candidats admis à concourir, 88 candidats ont été déclarés lauréats.

CONCOURS	Date d'ouverture	Epreuves d'admissibilité	Epreuves d'admission	Date du jury d'admission
concours externe, interne et 3ème concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (session 2025)	10 mars 2025	8 octobre 2025	Epreuves orales du 03 décembre 2025 au 07 janvier 2026	14 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_72-DE

Les éléments pris en compte pour le calcul du coût de cette opération sont listés dans le tableau ci-après :

Nature des dépenses	Montant TTC
1 – Personnel	
Service concours	36 179,00 €
Service support	3 440,00 €
Intervenants extérieurs	9 749,09 €
Frais de déplacement personnel	54,76 €
Frais de déplacement jurys, examinateurs	1 936,14 €
2 – Administration	
Sujets / Prestations	1 045,00 €
Frais postaux	176,00 €
Télécommunications	251,46 €
Maintenance des matériels	566,42 €
Reprographie	119,38 €
Petites fournitures	299,72 €
Véhicule	660,40 €
Alimentation	625,80 €
Utilisation des salles CDG	2 200,00 €
Location de salles et/ou mobiliers	4 840,20 €
3 – Bâtiment	
Maintenance des bâtiments / Entretien	1 558,89 €
Fluides	95,25 €
Assurances	22,86 €
Total dépenses	**63 820,37 €**
Recettes fournitures de sujet	0,00 €
Coût total engagé	**63 820,37 €**
Postes ouverts	88
Candidats inscrits admis à concourir	357
Nombre de lauréats	88
Coût de revient par lauréat	**725 €**
Coût de revient par poste	725,23 €
Coût de revient par inscrit	178,77 €

Le coût total de ce concours s'établit à 63 820,37 €, soit un prix de revient par lauréat de 725 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter les coûts de ces concours de la session 2025 organisé par le Centre de gestion de la Savoie, comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_72-DE

	Coût total engagé	Nombre de lauréats	Coût lauréat	Coût poste	Coût inscrit
concours externe, interne et 3ème concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (session 2025)	63 820,37 €	88	725 €	725,23 €	178,77 €

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Région AURA signé le 13 avril 2022,

APPROUVE le coût des concours externe, interne et 3ème concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (session 2025), qui s'élève à 63 820,37 €,

FIXE le coût-lauréat par candidat à 725 €,

CHARGE Monsieur le Président d'émettre un titre de recettes à l'encontre du budget annexe du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon d'un montant de 34 870,37 €, correspondant aux dépenses engagées par le Centre de gestion de la Savoie au titre de l'organisation de cette opération, déduction faite de l'avance financière d'un montant de 28 950,00 €, au titre de l'organisation de cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 7 octobre 2026
Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE